

Objet : Abattage et replantation d'arbres – autorisation d'urbanisme

Le Maire de la commune de Bayonne,

Vu l'article L.2122-22-24° du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire,

Considérant que l'abattage et la replantation d'arbres en secteur sauvegardé, avenue Maréchal de Lautrec, impose le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme,

Considérant que 5 arbres (4 Acer Saccharinum et 1 Lioriodendron), situés sur le parking rue d'Espagne, expertisés par un consultant extérieur, sont dans un état sanitaire défavorable,

Considérant de ce fait que cela nécessite de les abattre et d'en replanter 3 nouveaux en compensation sur l'avenue Maréchal de Lautrec,

DECIDE

De déposer au nom de la Ville de Bayonne pour cette opération la demande d'urbanisme réglementaire correspondante.

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera affichée en mairie, inscrite au registre des délibérations et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Bayonne.

Le Maire certifie que la présente
pièce a été publiée
par voie dématérialisée,
le : ... 3 juillet 2024 ...

Bayonne, le 15 mai 2024

Par délégation du Maire
Marc Andrieu
Directeur général adjoint

Jean René Etchegaray
Maire de Bayonne